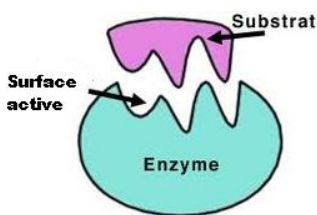


S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE



## TPI BIONETAL

CONCENTRÉ A DILUER  
 NETTOYANT DÉGRAISSANT ENZYMATIQUE  
 pour tous NETTOYAGES MANUELS  
 des SURFACES et MATÉRIELS

*Le nettoyage ou le pré-nettoyage enzymatique*



### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation en eau déminéralisée à base d'agents d'agents tensioactifs non ioniques sélectionnés pour leur aptitude à la biodégradabilité et de fonctions bionettoyantes enzymatiques synergisées.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 et au 19 décembre 2013, relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- . ETAT PHYSIQUE : Liquide visqueux translucide.
- . MASSE VOLUMIQUE : 1020 environ.
- . REACTION CHIMIQUE : Très faiblement alcaline
- . pH pur : 9,95 environ.
- . pH à 5 % : 8,55 environ.
- . ASPECT : Limpide.
- . COULEUR : Très légèrement bleuté.
- . ODEUR : Fraîche de citron vert.
- . TENSION SUPERFICIELLE à 1 % : 28,8 Dynes/cm
- . VISCOSITE BROOKFIELD : 130 Centipoises, Mobile 3, à 100 t / minutes à 15 °C

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

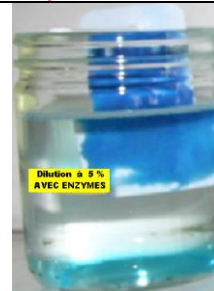
- . Facilement miscible dans l'eau et milieux aqueux : facilement rinçable.
- . Préparation non inflammable.
- . Non caustique : n'attaque pas les supports fragiles, les alliages légers (aluminium).
- . Riche en matières actives, haute teneur en agents mouillants et pénétrants.
- . Basse tension superficielle des solutions nettoyantes même à faible concentration, assure la pénétration des dépôts de matières organiques, en favorisant leur dispersion par la présence d'enzymes encapsulées à activité protéolytique, lipolytique, amylolytique.
- . **Fort pouvoir dégraissant** vis-à-vis des matières grasses d'origine végétale ou animale.
- . **Fortement mouillant**, favorise la pénétration en profondeur des souillures, **très actif** sur les graisses et autres salissures provenant des aliments.
- . Exerce une action bio-nettoyante et biodégradante des matières organiques, déchets, amas de protéines, lipides sucres et autres composés organiques présents dans les rejets d'aliments ou dans les nutriments d'origine animale.
- . Réduit la charge organique dans les rejets, effluents, en éliminant des dépôts organiques fermentescibles. Evite la dégradation de ceux-ci par des micro-organismes généralement producteurs de gaz malodorants.
- . Participe ainsi à la réduction des odeurs et contaminations par des germes indésirables ne disposant plus d'un support nutritif favorable à leur multiplication.
- . Diminue les risques d'obstruction des conduits, siphons, bacs à graisse.

**L'efficacité enzymatique**  
**Sur une plaque souillée par un**  
**mélange de protéines, de**  
**graisse et d'amidon**

**1. Les plaques enduites sont**  
**immergées**

Solution de lavage  
 originelle avec ces  
 enzymes

Solution de lavage  
 sans ajout d'enzymes



**2. Après 5 heures d'immersion**  
**sans aucune action ou**  
**agitation**

La souillure  
 immergée dans la  
 solution se  
 désagrège

La souillure est  
 toujours en place



S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

### MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

Suite fiche technique **TPI BIONETAL**

Assure le bio-nettoyage manuels des

Surfaces irrégulières, anfractuosités, généralement difficiles à nettoyer	surfaces poreuses	Tables, paillasses	Plans de travail	Pianos
Hottes	Filtres	Carrelages	Sols	Murs
Grilles de sols	ustensiles de cuisine	surfaces peintes	surfaces métalliques	surfaces plastiques

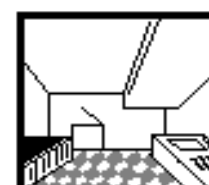
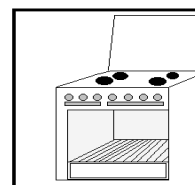
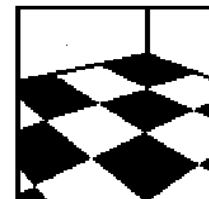
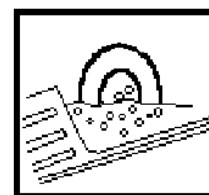
dans les collectivités, cuisines, centres hospitaliers, maisons de retraite, crèches, collectivités, restaurants, atelier de préparation de plats cuisinés en agroalimentaire, etc...

### MODES ET DOSES D'EMPLOI

**S'UTILISE TOUJOURS DILUE DANS L'EAU DE PREFERENCE TIEDE OU CHAUDE** (20 à 50 °C) pour application par trempage, brossage ou à l'éponge.

- en nettoyage quotidien : de **0,5 à 1 %**
- Pour supports particulièrement souillés de matières organiques, graisses figées ou carbonées, dépôts colmatés, grilles, siphons de sols, etc, utiliser à une concentration de **5 à 50 %**.

**Temps de contact :** laisser agir de 5 à 10 minutes ou différer le rinçage à l'eau tiède ou froide sur couches épaisses de dépôts organiques, surfaces et endroits malodorants, si nécessaire activer à la brosse.



### RECOMMANDATIONS

N° **07**

**DANGER**

**H318 Provoque des lésions oculaires graves.**

HJ 2037

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger du gel au stockage

Contient 15 à 30 % : tensioactifs non ioniques, enzymes

- . Conserver hors de la portée des enfants.
- . Refermer l'emballage après chaque utilisation.
- . Stocker dans un endroit tempéré.
- . En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact**

**Extrait conditions de vente :**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.